



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 19 JUIN 2023

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 70 personnes ayant le droit de vote et 9 personnes ne l'ayant pas.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site Internet, a pu prendre connaissance des comptes 2022. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il cite les personnes excusées : Béatrice Métrailler, Anna Gabrielle Couturier

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous convier à son assemblée primaire afin de vous présenter les comptes 2022 de la Commune et de la Bourgeoisie

L'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2022 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation des comptes 2022
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2022
5. Approbation des comptes 2022
6. Présentation et validation des nouveaux règlements communaux relatifs aux eaux usées et à l'eau potable
7. Présentation de la nouvelle tarification de la taxe déchets 2023
8. Impôt communal : présentation et validation du nouveau coefficient et de la nouvelle indexation d'imposition pour 2024
9. Divers

Lors de cette assemblée, M. John Roux et M. Nicolas Maret officieront comme scrutateur.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 12 décembre 2022 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

Approbation : 70 // Refus : 0 // Abstention : 0

2. RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président, Raphaël Vuigner

Les comptes 2022 de la commune seront présentés à l'assemblée. Ces comptes sont positifs grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, à une maîtrise des coûts mais aussi grâce à l'attrait de la commune et l'arrivée de nouveaux résidents.

C'est une chance d'habiter dans un écrien résidentiel qui porte bien son nom. La commune tient à maintenir cet acquis, voire l'améliorer, en faisant des investissements ciblés et nécessaires au bon développement de la commune. Cette dernière est également soucieuse d'entretenir les infrastructures de manière à garder les actifs qui sont de qualité et de prolonger leur durée de vie. Concernant le personnel, des véhicules ont été acquis. Ceux-ci vont permettre de remplacer un parc vieillissant mais surtout assurer la sécurité des employés. Il en est de même pour les équipements informatiques, les tenues de travail des employés des travaux publics, des améliorations qualitatives des infrastructures, comme par exemple la création de WC à la salle Multibleck et sur la place du village, une sonorisation enfin acceptable de la salle précitée, etc.

D'un point de vue comptable, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 3'154'476.36. Cette marge est supérieure de CHF 1'025'776.36 par rapport au budget 2022.

Au niveau du personnel de l'administration, M. Slaven Rankic, nouveau comptable au sein de l'administration, a été engagé. Il a remplacé M. Christophe Hofmann en ce début d'année 2023. M. Rankic a une formation d'économiste universitaire à la HEC de Lausanne en comptabilité, contrôle et finances. Le Président Vuigner remercie M. Rankic pour la qualité du travail fourni.

L'administration communale a aussi la chance d'avoir accompagné deux apprentis qui ont terminé brillamment leur apprentissage d'employé de commerce. Le Président Vuigner félicite Mme Jeanne Stalder et M. Bastian Bonvin qui reçoivent un cadeau de remerciement.

Il remercie également à Mme Kristina Zufferey, formatrice, Mme Mandy Zwahlen ainsi que tous les employés qui les ont accueillis dans les différents services de l'administration. Une nouvelle apprentie commencera au 1^{er} août 2023 afin de continuer le rôle de formateur qu'une commune devrait appliquer.

Le Président Vuigner se dit très satisfait de l'évolution de la commune dans son ensemble.

Il remercie, au nom du Conseil communal, le Juge et la Vice-juge, les employés communaux dans leur ensemble, la Directrice des écoles, les enseignants, la Directrice du Tibleck, son adjointe ainsi que le personnel des structures d'accueil pour la qualité du travail fourni.

Le Vice-président Frédéric Vuignier

A l'heure où le rythme des nouvelles constructions commence gentiment à diminuer, la commune de Grimisuat vit actuellement des semaines extrêmement intéressantes au niveau de l'aménagement du territoire. La population de Grimisuat-Champlan marque d'ailleurs un intérêt très positif et motivant sur le sujet, preuve en est la nombreuse participation lors de la séance d'information de la semaine précédente.

En effet, la commune est actuellement en pleine période de consultation de l'avant-projet de révision du PAZ. Un moment privilégié pour les habitants de la commune de faire connaître toutes les idées en matière d'intérêt général, puisqu'il est possible pour les citoyens de transmettre à l'exécutif toutes les remarques et suggestions relatives à l'avant-projet du futur PAZ.

Il est à rappeler ici que la commune de Grimisuat se trouve dans une situation particulièrement confortable face à la LAT, puisqu'il ne sera pas nécessaire de dézoner. Il faudra en effet tout au plus mettre en attente quelques hectares, dont le nombre se réduit à mesure que la commune se développe. Cette situation est particulièrement enviée par certaines communes voisines qui ont dû faire face à des dézonages compliqués et délicats.

Il ne faut finalement pas voir la LAT comme une révision imposée par la majorité de la population suisse, mais plutôt comme une occasion unique d'améliorer encore la qualité de vie des villages de la commune. Une occasion dont il faut profiter pour laisser aux générations futures un patrimoine bâti qui soit le plus judicieux possible. C'est le but que poursuit le Conseil communal, et plus particulièrement la commission aménagement du territoire, avec le précieux concours des spécialistes du bureau Azur que le Conseiller Vuignier remercie.

La Conseillère Myriam Erné

La Conseillère Erné informe que tout se passe très bien au niveau des structures d'accueil et que tous les secteurs sont pleins. A la rentrée d'août, les repas de midi pour l'UAPE seront dédoublés afin de garantir aux enfants et au personnel un certain calme sur le moment du repas. Un projet de canapé forestier est aussi en cours d'élaboration en collaboration avec les écoles pour que les enfants puissent profiter de la belle nature qui les entoure. La Conseillère Erné remercie Mme Nicole Métrailler, directrice de la structure, et tout le personnel qui œuvre à l'excellent accueil des enfants.

En ce qui concerne les écoles, un magnifique spectacle a été présenté au mois de mai au Baladin, intitulé Mystère en plein Valais. 360 enfants ont participé à ce projet magnifique. La Conseillère Erné remercie Mme Dominique Payet pour la mise en scène.

Elle remercie également Mme Myriam Broyon, Directrice des écoles, qui fait un excellent travail et à qui va tout son soutien et son amitié dans ces moments difficiles. Elle remercie encore les enseignants qui s'impliquent sans compter dans l'éducation des enfants.

Par ailleurs, Mme Erika Gaudin a été nommée sous-directrice des écoles.

Concernant la commission des apprentis, un prix récompensant un apprenti méritant de la commune a été mis sur pied. Il sera récompensé soit pour ses bons résultats scolaires, soit pour un effort fourni pour l'obtention de son CFC. Les apprentis devront défendre ce titre en rendant un dossier de motivation qui sera traité par la commission. Cet apprenti se verra attribué la somme de CHF 1'000.00.

La Conseillère Erné remercie le personnel du Tibleck, les enseignants, le personnel de l'administration et des travaux publics pour leur travail et leur soutien. Elle se tient volontiers à disposition des habitants pour plus d'informations.

Le Conseiller Dominique Bonvin

En préambule, le Conseiller Bonvin tient à relever l'accueil chaleureux que lui ont réservé aussi bien le Président Vuigner que ses nouveaux collègues conseillers ainsi que le personnel administratif.

Les dossiers n'ont pas manqué durant ses six premiers mois : la bibliothèque, l'UNIPOP de l'adret, le projet de rénovation du chemin de croix, la remise en état du parcours Vita, l'embellissement du local OIKEN à l'entrée de Champlan ainsi que différentes idées qui ont germé au sein de la commission de la culture et qui vont très certainement voir le jour tout bientôt.

Il a également été impliqué dans l'élaboration du nouveau règlement des eaux.

Quant à la commission de la naturalisation, elle siégera en automne pour l'audition des nouveaux candidats.

En conclusion, il remercie toutes les personnes qui lui font confiance ainsi que les citoyens présents à l'assemblée qui, par leur présence, témoignent de leur intérêt pour la vie de la commune.

Le Conseiller Arnaud Gaspoz

Le Conseiller Gaspoz informe que la Commission sécurité public a une très bonne collaboration avec la Police.

Il informe que les caméras dédiées à l'éco point du Tunnel ont été installées et que la surveillance s'effectue.

En ce qui concerne les déchets canins, problématique souvent évoquée, une solution en vue d'améliorer sa gestion a été trouvée et sera mise en place et communiquée dans les prochains mois.

Il remercie également les membres des commissions qu'il préside pour leur engagement.

La Conseillère Delphine Mayor

Après deux ans et demi au sein de l'exécutif de la commune, son bilan est plutôt réjouissant. En effet, les projets mis en place au début de cette législature se concrétisent.

Depuis 2021, les communes d'Arbaz, d'Ayent et de Grimisuat se sont unies afin de développer un service d'animation socioculturelle. Avec l'appui et l'aide financière du canton, ce nouveau service intercommunal à disposition des jeunes ainsi que des acteurs et actrices jeunesse pour promouvoir l'intégration sociale, le vivre ensemble et la rencontre, est en organisation. Ses activités vont commencer en août prochain avec l'engagement de Mme Victoria Jaguet, animatrice socioculturelle HES originaire d'Arbaz.

Ce début d'année 2023 a également été riche en rencontres pour son dicastère de l'intégration. Actuellement, une dizaine de familles ukrainiennes sont toujours domiciliées sur la commune. Le lien est maintenu afin que l'intégration soit facilitée notamment par des cours de français et des matinées rencontres. La Conseillère Mayor tient à les féliciter pour leur dévouement à l'apprentissage de la langue et à leur adaptation dans la commune.

Elle remercie également Mme Sybille Bochatay, déléguée régionale à l'intégration, avec qui elle s'entretient régulièrement afin de proposer de nouvelles activités pour cette partie de la population. Après avoir obtenu l'accord du canton, Mme Bochatay déménagera son bureau en septembre prochain. Elle sera à disposition des nouveaux arrivants afin de leur proposer les différentes mesures que la commune de Grimisuat a à leur offrir. Ce changement de lieu n'aurait pu aboutir sans le désir commun. Cette volonté de travailler ensemble sur le coteau est une réelle plus-value pour la commune de Grimisuat.

La Conseillère Mayor remercie les autres conseillères et conseillers de Savièse, d'Ayent et d'Arbaz avec qui l'entente et le désir de travailler ensemble pour les citoyens se sont développés depuis 2021.

De plus, elle remercie toutes les personnes de ses commissions qui l'entourent depuis le début de son mandat ainsi que ses collègues de l'administration qui sont toujours très flexibles et enthousiastes à ses demandes.

Elle se tient à l'entière disposition de habitants de la commune tout au long de son mandat.

La Conseillère Laurence Vuagniaux

Un point de situation sur les différents projets planifiés est fait par la Conseillère Vuagniaux.

Au niveau de la mobilité, le marquage de la rue Sous l'Eglise est en cours de réalisation.

Au niveau de l'énergie et du développement durable, les subventions pour les panneaux photovoltaïques ont été octroyés et les demandes ont été nombreuses.

Pour l'éclairage public, les mesures ont été prises pour réduire la consommation, notamment avec l'extinction de l'éclairage public.

L'action des pommeaux de douche a bien fonctionné. 334 ménages ont bénéficié de l'action spéciale.

L'événement de l'Adret rénove organisé avec les communes de l'Adret a rencontré un franc succès, les thèmes abordés ont intéressés les citoyens de toutes les communes.

La fête de la nature – l'étang en fête du 27 mai 2023 est un événement qui a été apprécié et qui sera certainement reconduit les prochaines années.

Pour information, un réseau et une stratégie biodiversité sont mis en place en collaboration avec les communes de Arbaz, Ayent et Savièse. Cette stratégie comprend notamment les communications dans l'Agache, la soirée d'information au citoyen (soirée intercommunale sur la biodiversité), la lutte contre les néophytes et l'entretien différencié des espaces verts.

Concernant l'aménagement de la cours d'école, les travaux devraient débuter dans la 2^{ème} partie de l'année 2023.

Les remerciements sont transmis à ses collègues du Conseil, le personnel communal et les membres des commissions pour le travail et la collaboration.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2022

La marge d'autofinancement s'élève à CHF 3'154'476.36. Après des amortissements comptables de CHF 2'060'597.78, une attribution au fonds pour les installations concernant les eaux usées CHF 32'000.00, une attribution aux fonds pour le traitement des déchets de CHF 105'920.81 et une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 800'000.00, la variation de fortune nette s'élève à + CHF 152'631.82.

La marge est en augmentation de CHF 118'402.58 par rapport à 2021 (+ 3.9%), et supérieure de CHF 1'025'776.36 par rapport au budget 2022 (+48.2%). L'augmentation de la marge d'autofinancement par rapport à l'exercice 2021 s'explique par la différence au brut de l'augmentation des revenus de fonctionnement CHF 334'421.34 (+1.81%), et des charges de fonctionnement en hausse de CHF 216'018.76 (+1.4%).

Les frais de fonctionnement de l'**Administration générale** ont augmenté de 16.6% par rapport au budget 2022. Cette variation provient principalement du changement relativement important de personnels au cours de l'année qui a engendré une augmentation de divers frais (charges salariales, frais de recherche de personnel, frais de formation, frais informatiques, etc.). L'augmentation du personnel a également impliqué des coûts supplémentaires pour l'aménagement des bureaux communaux.

Ecoles : le coût moyen à la contribution cantonale des frais d'écolage et la participation au traitement du personnel de la scolarité obligatoire se monte provisoirement à CHF 3'600.00

par élève pour 2022 (358 élèves de 1H à 8H contre 361 en 2021 et 107 de 9CO à 11CO contre 112 en 2021), le coût final 2021 est de CHF 3'523.30 par écolier.

Les animations en faveur de la jeunesse ainsi que les **Manifestations Sportives et Culturelles** ont pu avoir lieu en 2022, alors qu'elles avaient dû être annulées en partie en 2021 à cause de la pandémie.

La participation aux coûts du **CMS régional** est supérieure à 2021 de 20%. Le nombre de personnes ayant été accueillies dans un home en 2022 est passé de 28 au 31.12.2021 à 30 au 31.12.2022. La plupart des pensionnaires y ont séjourné l'entier de l'année 2022.

La structure Crèche du **Tibleck** présente une forte progression. Celle-ci correspond principalement à l'ajustement de certains salaires liés aux métiers de la petite enfance et à l'augmentation de la fréquentation des structures de la crèche et de l'UAPE. En contrepartie, dès 2022, une augmentation des subventions du Canton du Valais a également été mise en place afin de couvrir les surcoûts salariaux pour les crèches qui appliquent la valorisation.

Routes Communales : des travaux complémentaires ont été nécessaires au cours de l'année suite à divers dégâts (accidents, fuite, etc.). La sécurisation (travaux forestiers) de divers routes (Coméraz, Fauchards, Etang, Cimetière, etc.) a également été faite au cours de l'année.

Les charges de la rubrique **Protection et Aménagement de l'Environnement** comprennent la sécurisation du bisse de Grimisuat, l'entretien des torrents de la Tsamaraude et du torrent de Pradelaman et des études concernant l'Etang de Besse.

Les **Recettes Fiscales** de CHF 12'898'551.35 sont relativement stables par rapport à l'année dernière (- 0.7%) et supérieurs aux prévisions (+ 4.6%). L'ensemble des impôts des personnes physiques, hormis les droits de mutations, a diminué de 0.82% par rapport aux comptes 2021. L'impôt additionnel sur les droits de mutations est supérieur de CHF 64'495.20 par rapport aux comptes 2021 et supérieur au budget 2022 de CHF 178'622.55. Les impôts spéciaux (gains immobiliers, prestations en capital, donations et successions) ont diminué de CHF 174'691.25 par rapport aux comptes 2021 et ont augmenté de CHF 346'083.65 par rapport au budget 2022.

Financements spéciaux (comptes à autofinancer)

Contrairement aux services « traitement des déchets » et « irrigation » qui sont autofinancés, le service « eau potable » est déficitaire pour CHF 176'150.00 et celui des eaux usées pour CHF 240'449.36.

Comptes d'Investissements

Les investissements bruts de CHF 4'043'056.78 diminués des participations et subventions de CHF 686'810.00 se sont élevés à CHF 3'356'246.78 alors que le budget 2022 prévoyait des dépenses d'investissements nets de CHF 5'265'000.00.

Les écarts importants des investissements bruts par rapport au budget proviennent principalement des dicastères suivants :

• Enseignement et formation (investissement)	CHF	- 1'058'096
• Enseignement et formation (subvention)	CHF	+ 494'920
• Protection et aménagement environnement	CHF	- 314'616

Les principaux investissements bruts (> CHF 100'000.00) sont :

• Assainissement Centre Scolaire 1978	CHF	2'441'904
• Equipements parc publics et installations sportives	CHF	476'932
• Routes Communales	CHF	345'451
• Routes Cantonales	CHF	291'753
• Irrigation	CHF	110'920

Ecart nets > CHF 50'000, sont :

• Les travaux concernant le sommet de la Route de la Luitte et de St-Raphael ont été reportés en 2023	CHF	- 178'876
• Les travaux concernant la mobilité de la Rue sous l'Eglise, de Champlan, du Grand-Champs et de l'Ecole ont été reportés en 2023	CHF	- 123'640
• La réfection rue de Levant n'a pu être achevée en 2021, les travaux ont été terminés en 2022. Le budget initial du projet était de CHF 850'000. Les coûts totaux au 31.12.2022 se monte à CHF 722'762.24	CHF	+ 125'744
• Les travaux de la Rue de la Place effectués en 2018 sont encore ouverts suite à un litige avec le prestataire	CHF	+ 120'000
• Réseau irrigation : curage étang de Revouire et de Coméraz, les études ont été faites en 2022 et les travaux ont débutés en 2023	CHF	-121'601
• Egoûts : conduites de St-Raphael / Fermes non exécutées	CHF	- 200'000
• Assainiss.Centre Scolaire (compris dans le crédit engagement)	CHF	-1'058'095
• Aménagement de la patinoire et des vestiaires	CHF	+ 126'931.55
• Mise à jour du Plan de Gestion de l'Evacuation des Eaux	CHF	- 50'000

-9-

Bilan et fortune nette

L'actif du Bilan est surtout composé des investissements du patrimoine administratif pour 60.6% au bilan 2022 contre 57.3% au bilan 2021. La variation de fortune nette s'élève à CHF 152'631.82 et la fortune nette atteint à CHF 10.2 mios (27.1% du bilan).

Résultat de financement

L'insuffisance de financement de CHF 201'770.42 est inférieure au budget. Les fonds disponibles ont permis de couvrir les investissements sans avoir recours à un emprunt supplémentaire.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2022

La fiduciaire Fidag SA, par M. Philippe Pierroz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

5. APPROBATION DES COMPTES 2022

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 70 // Refus : 0 // Abstention(s) : 0

6. PRESENTATION ET VALIDATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS COMMUNAUX RELATIFS AUX EAUX A EVACUER ET A L'EAU POTABLE

Dans la cadre de la régularisation des financements spéciaux, les nouveaux règlements des eaux (eau potable et eaux à évacuer) ont été élaborés pour répondre aux exigences légales. En effet, le financement de ces services doit se faire uniquement par le biais des taxes dédiées. Ces deux règlements ont été mise à disposition des citoyens, pour consultation, auprès de l'administration communale.

Les deux règlements ont été rédigés sur la base des exigences cantonales et fédérales. La commune de Grimisuat a un réseau complètement équipé des compteurs d'eau. C'est pourquoi l'option a été prise de baser ses règlements sur la taille nominale des compteurs (DN), pour permettre une répartition justifiée des taxes.

Pour garantir l'autofinancement de ces services, les analyses sont basées sur les coûts historiques, les valeurs de remplacement des infrastructures et les coûts réels planifiés.

Deux règlements ont été présentés :

- Règlement pour l'eau potable
- Règlement pour les eaux à évacuer

Ces deux règlements ont été soumis à la Surveillance des prix à Berne ainsi qu'auprès des services cantonaux, par le biais du service des affaires intérieures et communales.

L'Assemblée primaire prend connaissance des recommandations formulées par les instances citées, soit par la Surveillance des prix et les services cantonaux.

L'Assemblée primaire valide la proposition du Conseil municipal quant au traitement des recommandations évoquées, c'est-à-dire l'introduction du nouveau règlement au 1^{er} septembre 2023 (pas d'introduction par étape) et de maintenir le système des taxes de raccordement selon le système en vigueur à ce jour.

Les deux règlements, édition au 1^{er} septembre 2023, sont ainsi acceptés à main levée :

- Le règlement sur l'eau potable
- Le règlement sur les eaux à évacuer

Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Approbation(s) : 68 // Refus : 0 // Abstention(s) : 2

7. PRESENTATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DE LA TAXE DECHETS 2023

Le conseil communal informe l'Assemblée primaire de la modification de la taxes déchets à partir de 2023. Pour rappel, le Conseil municipal est compétent pour fixer les taxes dans les limites des fourchettes prévue dans le tarif (*Art. 30 du règlement de la gestion des déchets du 1.1.2018*).

Depuis la révision du règlement sur les taxes déchets, la marge d'autofinancement du traitement des déchets de la commune est positive. Ainsi, nous avons attribué régulièrement des montants au fond de financements spéciaux concernant la gestion des déchets. Il existe donc un montant de CHF 445'806.41 au bilan comme fonds pour des investissements futurs concernant la gestion des déchets.

C'est pourquoi la tarification dès 2023 a été revue à la baisse :

- Taxe déchets ménages : -17% par rapport aux prix 2022

- Taxe déchets logements vacants : - 20% par rapport aux prix 2022
- Taxe déchets entreprises : - 21% par rapport aux prix 2022

Cette diminution conduirait à une diminution des recettes d'environ CHF 80'000 par rapport à 2022

Présentation des tarifs

Taxe de base Particuliers	Taxe 2022 (CHF)	Taxe 2023 (CHF)	Var Prix %
1 personne	180	150	-17%
2 personnes	216	180	
3 personnes	252	210	
4 personnes et plus	288	240	

Taxe de base Maisons et Appartements de vacances	Taxe 2022 (CHF)	Taxe 2023 (CHF)	Var Prix %
Maison et appart.	216	173	-20%
Maison et appart. de vacances	216	173	
Résidences secondaires	<i>idem tableau précédent</i>		

Taxe de base Entreprises	Taxe 2022 (CHF)	Taxe 2023 (CHF)	Var Prix %
Catégorie 1	252	198	-21%
Catégorie 2	336	264	
Catégorie 3	308	242	
Catégorie 4	224	176	
Catégorie 5	168	132	
Catégorie 6	140	110	
Catégorie 7	196	154	
Catégorie 8	280	220	

L'Assemblée primaire prend acte de la décision du Conseil communal et ne demande pas d'informations complémentaires.

8. IMPOT COMMUNAL : PRESENTATION ET VALIDATION DU NOUVEAU COEFFICIENT ET DE LA NOUVELLE INDEXATION D'IMPOSITION POUR 2024

En lien avec l'adaptation des tarifs pour les taxes des eaux usées et de l'eau potable (comptes autofinancés), la proposition est faite de revoir la taxation fiscale, afin de compenser l'augmentation des taxes.

Le Conseil municipal propose l'adaptation suivante qui sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2024 :

- le coefficient passera de 1.30 à 1.25
- l'indexation passera de 155% à 163%

L'impact des revenus fiscaux est estimé à CHF 6'14'000 par année.

Un citoyen intervient et fait remarquer que cette baisse d'impôt peut être un risque, notamment pour faire face au financement des investissements futurs de la Commune et relève également que plutôt qu'une baisse d'impôt, d'autres mesures compensatoires auraient pu être évaluées par le Conseil communal.

